Département de la Lozère

Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère

Territoire de **LA CÉVENNE DES HAUTS GARDONS**

Élaboration du

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



5.1c Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Commune de Saint-Martin-de-Lansuscle

Document arrêté le 28 juillet 2022

agence Robin & Carbonneau
ROBIN & CARBONNEAU - urbanistes architectes dplg, mandataires
8 rue Frédéric Bazille - 34 000 MONTPELLIER
contact@robin-carbonneau.fr - 09 51 27 27 17

Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère
Maison Intercommunale - 48 150 LE VIGAN
cc-cevennesmontlozere@orange.fr - 04 66 45 07 79

Limite communale

Servitude d'Utilité Publique

AC 1 : Servitudes de protection des Monuments Historiques classés ou inscrits

- Bâti protégé au titre des Monuments Historiques
- Périmètre de protection des Monuments Historiques (500 m)

AS 1 : Servitudes attachées à la protection des eaux potables

- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné

PM 1 : Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles

- Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRi)

PT 1 : Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques

PT 2 : Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles

agence Robin & Carbonneau
URBANISME / ARCHITECTURE / PAYSAGE
8 rue Frédéric Bazille - 34 000 MONTPELLIER

N

0 250 500 m

Sources : Cadastre Etalab 04/2022, DDT Lozère